

COMPTE RENDU REUNION PUBLIQUE N°2

Agence de NANTES
17 Place Magellan
Le Ponant 2 - Zone Atlantis
44817 St Herblain Cedex
Tél. : +33 (0)2 40 92 19 36
Fax : +33 (0)2 40 92 11 31

Date réunion :
28/02/12

Lieu :
Salle des 4 Vents à Evron

Indice :
A

Rédacteur :
DCO
ARCADIS

Pages :
6

Réf Emetteur :
613-09-3105 - 90013

Date dif. :
19/03/2012

Intervenants/Tribune

Collectivité/Société	Fonction	Nom
Région des Pays de la Loire	Conseiller Régional Commission infrastructure / transport	PERRIER Michel
CG53	Président de la commission développement des territoires	HENRY Philippe
Communauté de communes du pays d'Evron	Président	BOISBOUVIER André
Commune d'Evron	Maire	BEDOUET Joël
CG53	Directeur général adjoint Chef de service "études routières" Adjoint chef de service Chargé d'opération	COLAS Robert LENAIN Martine TAISNE Bénédicte CORNU Georges
ARCADIS	Pilotage concertation	COTTENCEAU Dominique

Etaient également présents dans l'assemblée :

- Claude ROUILLARD, maire de Châtres-la-Forêt,
- Didier LOCHIN, maire de Saint-Christophe-du-Luat,
- Daniel CLIMENT, maire de Neau,
- Bernard TERRIER, maire de la Chapelle-Rainsoin,
- Gilbert HOUSSET, maire de Livet-en Charnie,
- Alain POISSON, adjoint au maire d'Evron.,
- Marie-Cécile MORICE, conseillère générale du canton de Bais,
- Jean-Pierre BOURDIN, conseiller général du canton d'Evron.

Les élu(e)s ne s'étant pas nécessairement présenté(e)s, cette liste n'est pas exhaustive.

Compte rendu réunion publique n°2 du 28/02/12

OBSERVATIONS

ACTION / ECHEANCIER

1 Déroulement de la réunion

- Présence d'environ 130 personnes
- Durée : 2 heures hors échanges de fin de réunion
- Déroulement :
 - Introductions de Mr Joël Bedouet et M. Philippe Henry
 - M. GUGUEN, conseiller régional, excusé
 - Rappel du projet, de l'état initial puis présentation des variantes et de leur comparaison
 - Présentation par B. Taisne du dispositif de concertation dans les mairies (à partir du 29/02/12) et en ligne (à partir du 01/03/12) avec possibilité d'exprimer des remarques et questions (registres ou mail) jusqu'au 06 avril 2012. Le dossier de concertation sera disponible dans les mairies de : Evron, Châtres-la-Forêt, Saint-Christophe-du-Luat, Neau, Mézangers, Saint-Gemmes-le-Robert, Livet-en-Charnie, ainsi que dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays d'Evron et au Conseil général, à l'Hôtel du Département
 - 45 mn de questions / réponses (10 questions),
 - Conclusion de M. Philippe Henry : importance de la phase de concertation et rappel des modalités (site internet, dossier de concertation et registres dans les mairies),
 - Echanges avec les participants.

2 Bilan de la réunion

- Interventions d'agriculteurs particulièrement impactés par les différentes variantes,
- absence de question sur les autres thématiques abordées en réunion pour la comparaison des variantes,
- absence de question relative aux sujets d'ordre général : objectifs, fonctionnalités, planning ou financement du projet.

Compte rendu réunion publique n°2 du
28/02/12

OBSERVATIONS

ACTION / ECHEANCIER

3 Questions / réponses

QX. Synthèse de la question posée

R : *Eléments de la réponse (par Dominique Cottenceau sauf si précision contraire).*

Q1. L'exploitant du « Grand Pommoger », impacté par les variantes ouest, est surpris de ne pas avoir été contacté par l'équipe d'études alors que certains exploitants ont été rencontrés plusieurs fois.

R : Quelques exploitants n'ont peut-être pas été rencontrés. La notion de progressivité des études est rappelée. Après cette phase d'établissement et de comparaison de variantes, démarrera la phase d'étude de la solution proposée. Le tracé de cette solution sera retravaillé et affiné. En amont de cette étape, des contacts avec les exploitants seront indispensables.

Q2. Qui seront les intervenants en matière agricole ?

Les intervenants sur la question agricole (ils ont déjà participé aux ateliers) seront :

- J. Vertès pour l'équipe d'études ARCADIS
- La Chambre d'agriculture
- Les services spécialisés du Conseil général
- La SAFER.

Le principe d'un réaménagement foncier (ex remembrement) semble indispensable dans le cas de ce projet pour traiter au mieux la question des impacts agricoles. Le cadre de la procédure est rappelé brièvement.

Q3. Tracé au droit du raccordement à la RD7 : le passage prévu n'est-il pas plus éloigné d'Evron que lors de la 1ere réunion ?

R : Rappel des principes de construction de la zone de moindre impact (pointillé bleu sur les diapositives montrant les variantes). Les variantes s'inscrivent bien dans la zone de moindre impact présentée lors de la première réunion publique. En l'occurrence, le raccordement à la RD7 a été proposé en tenant compte de la position des zones bâties. Toutefois, il ne s'agit que d'un tracé d'intention. Dans le cadre de l'étude de la solution proposée, ce tracé sera affiné notamment en prenant en compte les conditions de visibilité sur la RD7 et la problématique agricole. Pour rappel, des tracés anciens étaient plus proches du ruisseau des Grandes Portes au droit du croisement avec la RD7 (présence de zones humides).

**Compte rendu réunion publique n°2 du
28/02/12**

OBSERVATIONS

ACTION / ECHEANCIER

Q4. Signification du pointillé bleu

R : Rappel des principes de construction de la zone de passage : la synthèse des contraintes relevées lors de l'état initial a mis en évidence l'impossibilité d'un tracé ne traversant aucune zone de contrainte. Des passages dans des zones de contraintes ont donc été considérés afin de permettre l'inscription d'un tracé continu, cohérent avec de bonnes caractéristiques techniques. Les pointillés bleus représentent les fuseaux de passage à l'intérieur desquels on s'autorise à rechercher un tracé.

Q5. Intervention de l'exploitant de "Bottereau" sur le fondement du tracé, la signification des pointillés rouges inscrits sur le diaporama et la question de ses parcelles drainées

R : La nécessité d'un réaménagement foncier et ses modalités principales sont rappelées : en l'occurrence, le tracé aurait, sans réaménagement foncier, un impact beaucoup trop important sur l'exploitation. Les drainages devront bien entendu être reconstitués.

R (Monsieur Bedouet) : Le pointillé rouge est un tracé alternatif dont la mention a été demandée par la mairie. Un tracé de ce type semblait mieux adapté aux possibilités de développement de l'exploitation.

R : Un autre tracé plus au Nord a été regardé, mais il n'a pas été reporté sur le diaporama.

R : Monsieur Henry intervient pour souligner l'importance de constituer des réserves foncières, proches ou plus éloignées du contournement, grâce à l'intervention de la SAFER.

R : Par ailleurs, il faut bien noter que la notion de réserve foncière n'est qu'un élément facilitant la réalisation de l'aménagement foncier et limitant les pertes de surfaces exploitées. Toutefois, l'essentiel tient bien à la qualité du réaménagement foncier en lui-même (remodelage des exploitations) dans une emprise de 10 à 20 fois la surface de la route.

Q6. Intervention d'un exploitant pour indiquer qu'il est prêt à céder une parcelle située sur l'aire d'études, mais que la SAFER lui a refusé l'achat d'un terrain proche de son siège d'exploitation afin de privilégier l'installation d'un jeune agriculteur.

R : Intervention de M. Boisbouvier qui confirme, suite à une réunion récente avec la SAFER, la difficulté d'obtenir de celle-ci qu'elle considère comme prioritaire la constitution de réserves foncières au titre du contournement.

**Compte rendu réunion publique n°2 du
28/02/12**

OBSERVATIONS

ACTION / ECHEANCIER

Q7. Demande relative au maintien ou non du verger situé dans le secteur des Hautes Vignes (tracé de la solution V1-Est (à proximité de l'Intermarché) : le verger devra-t-il être abattu ?

R : Dans la mesure du possible, le tracé évitera d'empiéter sur le verger. Dans le cas contraire, des indemnités pour pertes d'exploitation seront mises en place pour permettre le maintien ou la reconstitution de l'activité agricole. Un exemple est donné concernant une exploitation bio qui devait utiliser de nouvelles terres non bio : une indemnité a été mise en place pour permettre le passage des terres en bio le temps nécessaire.

Q8. Passage au droit de la Foucrayère : surfaces impactées ? Evaluation de l'impact notamment du tracé Nord ? L'exploitation est coupée en deux.

R : Le tracé Nord est plus impactant que le tracé Sud. L'exploitation est effectivement coupée par les deux variantes.

Q9. Intervention d'un exploitant qui demande si les élus soutiendront les agriculteurs.

R : M. Bedouet indique que ce tracé V1-Est a peu de chances d'être retenu et que les élus seront bien impliqués pour défendre l'activité agricole.

Q10. Des boviducs (passages agricoles) seront-ils réalisés ?

R : Si nécessaire, oui. Le principe est bien entendu de limiter les allongements de parcours pour les exploitants. Le réaménagement foncier doit y contribuer grandement. Si nécessaire, des passages agricoles peuvent être réalisés en complément. En général pour une infrastructure importante, on considère un passage (franchissement routier, ouvrage agricole ou ouvrage mixte faune-agricole) tous les kilomètres.

R : M. Henry cite l'exemple d'un aménagement réalisé en Sud Mayenne (Chemazé) avec un ouvrage permettant le passage du bétail et des engins agricoles.